Procès-verbal de la 76e assemblée générale annuelle des membres de la caisse Desjardins de Chomedey, tenue le 5 avril 2023, en mode virtuel, sous la présidence de Me Diane Roy, après convocation légale à Laval.

En plus des administrateurs, des employés, incluant les gestionnaires, 8 membres assistent à cette assemblée en direct.

Me Diane Roy assume la présidence.

23-367 Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

En son nom personnel et au nom des administrateurs et des employés de la Caisse de Chomedey, la présidente souhaite la plus cordiale bienvenue à tous.

La présidente déclare cette 76e assemblée ouverte à 19 h 33.

La présidente de la Caisse Desjardins de Chomedey, Me Diane Roy, agit comme présidente d'assemblée. Elle présente les officiers présents, soit madame Nathalie Charron, directrice générale, qui agira également comme secrétaire d'assemblée, Me Andréa Ruel, présidente du comité de mise en candidature, madame Anaïs Duval, adjointe à la direction, ainsi que de madame Nadia Balti, conseillère en communication et responsable du volet technique. Une équipe de soutien est aussi en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée.

Me Diane Roy informe d'une situation particulière, soit celle d'une coupure d'électricité durant l'assemblée. Elle mentionne que les membres auront un délai de quatre (4) jours afin de procéder à la réécoute de cette assemblée. Elle informe que certains votes doivent se dérouler en direct, soit le partage des excédents et la ristourne, et que d'autre, tel que la nomination des administrateurs se déroulera en différé. Il sera donc possible de procéder à l'écoute et aux votes, et ce, malgré la coupure d'électricité actuelle.

23-368 Règles pour participer à l'AGA

Me Diane Roy, présidente de l'assemblée, rappelle que seul un membre de plein droit de la caisse peut proposer, appuyer ou voter une proposition lors de l'assemblée. Un membre de plein droit est :

- Un membre en règle depuis au moins 90 jours;
- Une personne physique âgée d'au moins 18 ans, qui remplit les conditions relatives au lien commun prévu dans la Loi, c'est-à-dire doit résider ou travailler sur le territoire de la province de Québec;
- Une personne morale ou une société;
- Un membre réadmis de plein droit.

23-369 Message du président du Mouvement Desjardins

La présidente d'assemblée invite les participants à visionner une capsule introductive de monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, et le remercie.

23-370 Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

Me Diane Roy rappelle que, dû à la coupure d'électricité, les outils technologiques fonctionnent avec l'énergie restante des piles. L'assemblée devra donc se dérouler plus rapidement que prévue afin que celle-ci ne soit pas interrompue. Elle mentionne également que les techniciens informatiques défileront les planches de la présentation puisque la caisse est dans l'impossibilité de le faire.

Puisque cette assemblée est tenue en mode virtuel, les modalités qui faciliteront le bon déroulement, le vote en direct et les interactions entre les participants et les intervenants sont présentés par la présidente d'assemblée.

Ces modalités portent notamment sur :

- La façon de consulter les documents;
- L'utilisation de la boite de dialogue : à cet effet, Me Diane Roy rappelle que, dû à la coupure de courant, les questions ne peuvent être recueillies en direct. Elles seront donc récupérées par le soutien technique qui nous les feront parvenir par la suite afin que la caisse réponde aux questions des membres;
- La façon de poser des questions, de proposer ou d'appuyer une recommandation du conseil d'administration;

- La façon de voter en direct pendant l'assemblée;
- La période de question qui aura lieu à la fin des présentations seulement sur les sujets prévus à l'ordre du jour.

23-371 Nomination des personnes scrutatrices

La présidente mentionne que pour cette assemblée virtuelle, comme il y aura de la votation en direct, il est requis de nommer deux scrutateurs. Elle propose que madame Viviane Monette et Me Andréa Ruel, soient nommées à titre de scrutatrices. Elle mentionne que leur rôle consistera à assurer la sécurité et le bon fonctionnement du système de votation, tout au long de l'assemblée. Les personnes scrutatrices s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

Il est proposé par (retiré), secondé par (retiré) et résolu à l'unanimité que madame Viviane Monette et Me Andréa Ruel, soient nommées à titre de scrutatrices.

23-372 Adoption de l'ordre du jour

Me Diane Roy informe que madame Nathalie Charron, secrétaire d'assemblée devait procéder à la lecture de l'ordre du jour. Cependant, compte tenu de la situation, elle demande l'exemption de lecture puisque celui-ci a préalablement été déposé sur le microsite de la caisse, comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
   1.1. Mot de bienvenue
   1.2. Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
   2.1. Règles pour participer à l'AGA
   2.2. Nomination des personnes scrutatrices
   2.3. Adoption de l'ordre du jour
   2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 avril 2022
3. Retour sur l'année 2022
   3.1. Rapport du conseil d'administration
   3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
   3.3. Rapport financier
   3.4. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
   5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) – vote en différé
   5.2. Élection des membres du conseil d'administration
      5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
      5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
      5.2.3. Présentation des personnes candidates
      5.2.4. Élection par votation – vote différé
   5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Sur proposition de (retiré) et dûment appuyée par (retiré), il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

23-373 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 avril 2022

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, il n'y aura pas de lecture.

Sur proposition de (retiré) et appuyée par (retiré), le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

23-374 Rapport du conseil d'administration

Me Diane Roy procède à la présentation des administrateurs comme suit :

- Me Diane Roy, présidente;
- Monsieur Ronald Marineau, vice-président (sortant de charge);
- Madame Viviane Monette, secrétaire;
- Madame Chouchan Chamoun, administratrice
- Me Christos Kritsidimas, administrateur,

- Madame Maribel Morales, administratrice;
- Monsieur Robert Prud'homme (sortant de charge);
- Monsieur Guy Ouellette (sortant de charge);
- Me Andréa Ruel, administratrice

Me Diane Roy explique que Desjardins est un leader socioéconomique de taille. La caisse Desjardins de Chomedey démontre le tout en étant une force positive, rassurante et inspirante pour ses membres et clients.

Le Fonds du Grand Mouvement comporte une enveloppe de 250M$ afin d'aider les collectivités québécoises sur le plan économique, social et environnemental. La caisse Desjardins de Chomedey dispose également du FADM (Fonds d'aide au développement du milieu) qui vient en aide à plusieurs organismes tels qu'AGAPE, l'école St-Maxime, Ascend Leadership, Fondation de la Cité de la Santé, le centre de bénévolat Moisson Laval, Fondation du Collège Montmorency, Semaine lavalloise de l'engagement, le Conseil régional de l'environnement de Laval, la Maison de la sérénité et le complexe multisports.

La caisse offre également de l'aide financière pour l'entreprenariat (Fonds C), qui représente un budget de 20 000 $ pour les entreprises ayant des projets de croissance ou de transformation.

Concernant la hausse des taux d'intérêts, la caisse de Chomedey a communiqué proactivement avec ses membres afin de le proposer des solutions s'adaptant à leurs situations. La caisse de Chomedey offre des dons et commandites afin d'améliorer son milieu.

Plusieurs grands travaux technologiques ont également été réalisés afin de moderniser les systèmes ainsi que de rehausser et poursuivre la transformation numérique. La présidente invite les membres à communiquer avec leur conseiller afin d'obtenir de plus amples détails, au besoin.

Un programme de bourses d'études, totalisant un montant de 200 000 $ réparti à travers les caisses de Laval, qui vient en aide à des centaines de jeunes lavallois est également offert.

La caisse de Chomedey a développé une politique de développement durable dont le plan d'action local sera mis en place au courant de l'année 2023. Elle soutient également le projet Carbone Scol'Ère.

La présidente remercie le personnel de la caisse, les administrateurs ainsi que ses membres pour leur confiance. La caisse Desjardins de Chomedey ne pourrait exister sans ses intervenants.

23-375 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La présidente présente le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour l'année se terminant au 31 décembre 2022 et informe les membres que ce rapport n'a constaté aucune dérogation à la règle déontologique, dont :

- Aucune situation de conflits d'intérêts;
- Aucune dérogation en conformité des dépôts et prêts accordé aux personnes intéressées;
- Aucun contrat de fournitures de biens ou de services accordés par la caisse à des personnes visées par le *Code.*

23-376 Rapport financier

La présidente invite ensuite les participants à visionner deux capsules vidéo présentant les faits saillants du rapport annuel ainsi que du rapport financier de la caisse pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2022.

23-377 Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu

La présidente invite les membres à visionner la capsule vidéo présentant le bilan de l'engagement dans le milieu de la caisse Desjardins de Chomedey.

La présidente remercie madame Nadia Balti pour la préparation de cette capsule.

Les participants prennent connaissance de la répartition des sommes investis par le biais du *Fonds d'aide au développement du milieu*, selon les différents secteurs d'activité.

Les participants prennent connaissance du solde au 31 décembre 2022 qui se chiffre à 385 000 $. Ce solde est constitué des fonds qui étaient disponibles au 31 décembre 2021, auxquels a été ajouté un montant de 111 000 $, adopté lors de l'AGA de l'an dernier. Un montant de 60 000 $ a été investi dans la communauté au cours de 2022, ce qui nous a permis une récupération d'impôt de 15 000 $. Ainsi, le solde de notre *Fonds d'aide au développement du milieu* au 31 décembre 2022 est de 385 000 $.

23-378 Éducation financière

Me Diane Roy présente les différents programmes d'éducation financière, notamment :

- Mes fiances, mes choix (10 ans);
- Le Fonds du Grand Mouvement;
- Finance solidaire;
- Microcrédit;
- Créavenir.

23-379 Période de questions

La présidente rappelle que, dû à la coupure, l'accès aux questions en direct est inaccessible. Cependant, les questions seront recueillies et répondues ultérieurement.

Aucune question n'a été posée.

23-380 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) – vote en différé

La présidente invite les membres à visionner la capsule vidéo qui présente cet élément distinctif de notre coopérative : la ristourne.

La présidente informe les membres de la recommandation du conseil d'administration pour le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres[1]	**2 553 k$**
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	18 481 k$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM[2]	45 k$
Ajustement net relatif aux ristournes | ANNÉE PRÉCÉDENTE	10 k$
Solde des excédents à répartir | AU 31 DÉCEMBRE 2022	**21 089 k$**
Affectation au FADM	(111) k$
Affectation à la RRE	(3 757) k$
Affectation à la réserve générale	(17 221) k$
Solde des excédents à répartir	0

[1] Inclut **809 k$** de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

[2] Net d'impôt

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles

Madame Nathalie Charron, directrice générale précise que les scénarios recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux pour les membres et totalement conformes aux encadrements applicables. Elle informe les membres qu'un montant de 914 650 $ sera distribué cette année. Celui-ci comprend un montant de 110 974 $ de ristourne collective et un montant de 803 676 $ de ristournes individuelles aux membres.

Elle présente la recommandation du conseil d'administration pour la répartition des excédents annuels 2022.

Proposition sur la répartition des excédents annuels

	TAUX PAR 1 000 $ DE VOLUME PARTICULIERS	TAUX PAR 1 000 $ DE VOLUME ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE $
RISTOURNE **VOLUMES**[1]			
Comptes	**0,58 $**		**109** k$
Épargne et placements			**90** k$
Fonds			**27** k$
Prêts et marges de crédit			**290** k$
RISTOURNE **ASSURANCES**[2]	**23 $**/1 000 $ de prime		**126** k$
RISTOURNE **CARTES DE CRÉDIT**[2]	**0,58 $**/1 000 $ d'achats nets		**45** k$
RISTOURNE **PRODUITS**[2]	Montant de **50 $**[3]		**110** k$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT **EN GESTION DE PATRIMOINE**[2]	Montant de **23 $**/1 000 $ d'honoraires et de commissions		**7** k$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			**804** k$

[1] Soumise au vote lors de l'assemblée.

[2] Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

[3] Montant pouvant aller jusqu'à 50 $ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Me Diane Roy, présidente

Nathalie Charron, secrétaire d'assemblée

Sur proposition de (retiré) et appuyé par (retiré), que la proposition du conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels 2022 soit soumise au vote en différé, tel que recommandé.

23-381 Élection des membres du conseil d'administration, rapport du comité de mise en candidature

Me Diane Roy agira à titre de présidente d'élection, madame Nathalie Charron, à titre de secrétaire d'élection, Me Andréa Ruel et madame Viviane Monette agiront à titre de scrutatrices.

Elle invite Me Andréa Ruel, présidente du comité de mise en candidature à prendre la parole afin de présenter son rapport et rappelle la démarche qui est fait par le conseil d'administration concernant le profil collectif enrichi.

Pour l'assemblée générale de cette année, trois postes sont à combler et le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants :

- Développement durable;
- Gestion financière;
- Coopération;
- Comptabilité;
- Gestion des ressources humaines;
- Éducation.

Me Andréa Ruel précise également l'importance de la parité homme-femme. Elle informe que le conseil d'administration est formé actuellement de cinq femmes et quatre hommes, dont trois sont sortant de charge.

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et au *Règlement intérieur caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé sur une période de 20 jours, à partir du 16 janvier au 6 février 2022, à 17 h.

Les moyens de diffusion utilisés ont été les suivants :

- Affichage dans tous nos établissements;
- Diffusion sur nos canaux virtuels, tel que : microsite de la caisse, page Facebook.

La présidente informe l'assemblée que trois postes sont à pourvoir au conseil d'administration et que cinq candidatures ont été reçues. Les candidats sont :

- Monsieur Guy Ouellette;
- Monsieur Robert Prud'homme;
- Monsieur Ronald Martineau;
- Madame Nariman Hajjar;
- Monsieur Siyar Nazari.

Elle présente le tableau synthèse des compétences des candidats.

23-382 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

La présidente précise aux membres qu'ils seront appelés à voter en différé sur les éléments suivants :

- La répartition des excédents annuels (ristournes);
- L'élection des administrateurs.

Elle précise également que :

- Seuls les membres de plein droit pourront voter;
- La réécoute de l'assemblée de ce soir sera possible sur le site Internet de la caisse ou par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD;
- Toute la documentation de référence sera également disponible sur le site Internet de la caisse.

La présidente informe que dès la fin de l'assemblée, soit le 5 avril 2023, la période de votation sera ouverte pour une période de quatre (4) jours, et ce, jusqu'au 9 avril 2023, à 23 h 59.

La levée de l'assemblée prendra effet quand les résultats de la votation en différé seront publiés sur le microsite de la caisse.

Me Diane Roy, présidente | Nathalie Charron, secrétaire d'assemblée

Les vote sur la répartition des excédents annuels et les ristournes doivent être favorables pour lever l'assemblée.

La présidente précise que les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement soit 24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif.

23-383 Fin de la rencontre et remerciements

La présidente remercie les membres pour leur participation à cette assemblée et mentionne qu'elle compte sur eux afin que la caisse Desjardins de Chomedey continue à être une coopérative dont elle est fière. Elle remercie les membres pour leur confiance et leur implication. La présidente tient à remercier également le conseil d'administration, les membres du personnel de la caisse pour leur engagement, mais elle remercie tout spécialement les membres puisque sans eux, la caisse Desjardins de Chomedey ne pourrait pas exister.

23-384 Publication des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation auprès des membres, 215 membres ont exercé leur droit de vote. Les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration sont les suivants :

Proposition sur la répartition des excédents annuels

93,49 % des membres ont voté en faveur de la recommandation. Il y a eu 201 votes en faveur de la proposition.

La proposition sur la répartition des excédents annuels est donc adoptée à la majorité.

Le résultat des votes ayant été publié sur le microsite et disponible auprès de la caisse, l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Chomedey s'est officiellement levée le 12 avril 2023 à 11 h 22.

Me Diane Roy, présidente

Nathalie Charron, secrétaire d'assemblée